



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par les présentes, il est donné avis par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, de ce qui suit :

QUE, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Roxton Pond a adopté, lors de sa séance tenue le 6 octobre 2026, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2027;

QUE les dates des séances ordinaires soient fixées comme suit :

- MARDI 12 JANVIER 2027, À 19 H 30 (exceptionnellement le 2^e mardi du mois);
- MARDI 2 FÉVRIER 2027, À 19 H 30;
- MARDI 2 MARS 2027, À 19 H 30;
- MARDI 6 AVRIL 2027, À 19 H 30;
- MARDI 4 MAI 2027, À 19 H 30;
- MARDI 1^{ER} JUIN 2027, À 19 H 30;
- MARDI 6 JUILLET 2027, À 19 H 30;
- MARDI 3 AOÛT 2027, À 19 H 30;
- MARDI 7 SEPTEMBRE 2027, À 19 H 30;
- MARDI 5 OCTOBRE 2027, À 19 H 30;
- MARDI 2 NOVEMBRE 2027, À 19 H 30;
- MARDI 7 DÉCEMBRE 2027, À 19 H 30;

QUE le conseil municipal invite cordialement ses citoyens et ses citoyennes à assister aux assemblées publiques qui se tiendront dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, située au 901, rue Saint-Jean, à Roxton Pond.

Donné à Roxton Pond, province de Québec, le 26 octobre 2026.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,


Marie-Josée Rondeau